

## CONVENTIONNEMENT DU PATRIMOINE

# Un marché de dupes

souligne **Jean Sylla** devant le Conseil d'administration de l'Opac de Beauvais

Le dossier du conventionnement était à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration de l'Opac à Beauvais, le 21 novembre dernier. S'il est exact que certains locataires verront leur loyer diminué ou maintenu avec l'APL, il est cependant certain que la plupart d'entre eux seront durement frappés par les hausses décidées le 21 novembre dans le cadre du conventionnement qui a été adopté. Seuls ont voté contre : Jacques Baclet, le représentant de la CGT, et Jean Sylla qui a expliqué ses raisons de vote dans le texte qu'on lira ci-dessous.

« **L**e dossier soumis aujourd'hui au Conseil d'administration de l'Opac est lourd de conséquences pour les locataires de l'Opac.

En effet, si avec le conventionnement l'Etat accorde bien une subvention nettement insuffisante pour effectuer les travaux de rénovation des logements anciens, les locataires sont, quant à eux, appelés à en payer le maximum sous la forme de loyers durement majorés.

La proposition qui nous est faite le confirme puisqu'il est prévu des hausses

de loyers de 35 % sur les logements avec travaux et de 30 % sur les logements sans travaux, sans compter les hausses consécutives à l'inflation.

Il s'agit là d'une sélection des habitants par l'argent. En fin de compte, le conventionnement c'est un marché de dupes.

Avec la réforme du financement du logement qui tend à vider l'institution HLM de sa mission sociale, de la mettre dans l'impossibilité de construire et de gérer des logements de qualité à des loyers compatibles avec les ressources des familles populaires, je consi-

dère qu'il est urgent de bloquer les loyers, de baisser les charges, de mettre un coup d'arrêt à la spéculation, d'interdire définitivement les saisies, les expulsions, les coupures de gaz et d'électricité, de revaloriser l'allocation logement.

Il est néanmoins urgent d'engager les travaux indispensables à certaines cités HLM avec les crédits d'Etat qui existent pour cela. Il importe donc d'exiger de l'Etat le déblocage et ces crédits sans contrepartie des augmentations importantes des loyers par le biais du «conventionnement».

C'est pourquoi, il faut exiger la transformation des prêts à court terme, en prêts à long terme.

• Le report dans le temps des dates d'échéance des prêts d'Etat accordés.

• L'attribution de subventions aux organismes HLM connaissant des difficultés financières ce qui est le cas de l'Opac de l'Oise.

• La détaxation des pro-

duits utilisés pour le chauffage.

• Le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement, comme cela a été obtenu par les communes.

Ces mesures qui permettraient de mettre un terme aux hausses continues, devraient s'accompagner d'une augmentation de l'Allocation logement et de l'Aide personnalisée au logement, les charges locatives étant incluses dans le calcul de ces prestations.

Au sujet de la politique de l'APL, je voudrais souligner que celle-ci ne concerne qu'un petit nombre et qu'en sont exclues des personnes ayant des revenus bien au-dessous de la moyenne.

Or le budget d'austérité du logement, actuellement en discussion au Parlement, amène toujours plus le désengagement financier de l'Etat et la volonté du gouvernement de mettre en oeuvre

sa réforme dont les conséquences pour les travailleurs et leurs familles se traduiront par une augmentation sensible des loyers et des charges notamment de chauffage.

Si le Conseil d'administration de l'Opac accepte le principe du conventionnement et de signer à cet effet la convention-cadre, cette décision se traduira inévitablement par de nouvelles difficultés pour les familles, un nouvel accroissement des impayés avec toutes les conséquences qui en découleraient : saisies, expulsions, coupures.

Pour toutes ces raisons, je me refuse à accepter le principe de conventionnement qui va entraîner des hausses de loyers insupportables et inacceptables pour les locataires qui n'en peuvent plus. Ma position étant claire et conforme aux intérêts des familles, je voterai par conséquent contre».

## POUR L'ITALIE

Le SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS apprend avec une très vive émotion le nouveau drame qui frappe nos voisins italiens.

Il s'incline devant la douleur des familles des victimes. Une délégation de l'association accompagnée de deux médecins du Secours Populaire se rend sur place immédiatement afin d'apporter un premier secours de 10 millions d'AF et s'informer des besoins les plus urgents.

Pour aider les sinistrés une collecte nationale de dons en espèces est ouverte.

On peut souscrire dans tous les comités de l'association ou au SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, 9 rue Froissart 75003 PARIS. Par chèque bancaire ou au CCP 654-37 H PARIS. Indiquez : «sinistrés d'Italie».

UN COMMUNIQUÉ  
DU MAIRE DE

### MONTATAIRE

De son côté, le maire de Montataire communique :

«Comme elle l'a fait pour l'Algérie en deuil, notre municipalité leur apportera une aide matérielle et cela dans les jours qui viennent. Nous voudrions, par ailleurs, nous adresser à la population et solliciter son aide. Nous connaissons suffisamment ses

traditions de solidarité et d'amitié pour ne pas douter un seul instant qu'elle réponde à notre appel et apporte massivement son soutien au peuple italien».

A cet effet, des urnes ont été placées dans les différents services de la ville pour accueillir les dons en espèces. «Soyez nombreux à manifester votre générosité, votre solidarité», conclut Robert Trin.

## SALON BLEU



Coiffure mixte

Visagiste

48, RUE GAMBETTA

CREIL

Tél. (4) 455.06.32

## LEJOUR S.A.R.L.

65, rue Voltaire - CREIL

Tél : 425.06.48.

### CONTINENTAL EDISON

67 cms  
3060 ..... 5 650

reprise  
ancienne  
TV ..... 700 F

Soit  
Comptant 4 950 F

### CONTINENTAL EDISON

56 cms  
3036 ..... 5 120 F

Reprise  
ancienne  
TV ..... 500 F

Soit  
comptant 4 620 F

### FACILITÉ DE PAIEMENT

Opération reprise du  
12 novembre au  
13 décembre

